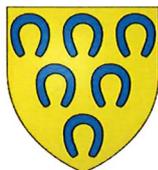


LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT AU GUE-PLAT  
Vide greniers

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu les règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation,
- Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15/12/1958 relative à la police de la circulation routière,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ,
- Vu la demande de Monsieur Michel BAZIN, président de l'Association des Greniers,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans le centre du Gué-Plat pour le vide greniers qui aura lieu le dimanche 16 avril 2023.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement des véhicules sera interdit, en agglomération, dans la rue des Tilleuls, rue du Puits, rue des Marronniers, rue des Ecoles, et rue de Champsecret du **samedi 15 avril 2023 à 00h00 au dimanche 16 avril 2023 à 18h00** .

**Article 2**: La signalisation relative à ces mesures sera mise en place par les organisateurs.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant de gendarmerie de Messei
- Monsieur le Président de l'Association des Greniers
- Archives de la mairie

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 29 mars 2023

Le Maire,  
Vincent BEAUMONT,

